

DECRET N°74-240 du 20 Septembre 1974

portant nomination de Mr Manassé AYAYI, Assistant d'Université, en qualité de Directeur Général de l'Office National de Cinéma du Dahomey, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-16 du 26 février 1974, portant création de l'Office National de Cinéma du Dahomey (ONACIDA) ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Manassé AYAYI, Assistant d'Université, est nommé Directeur Général de l'Office National de Cinéma du Dahomey, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

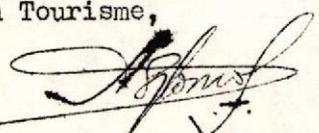
Fait à COTONOU, le 20 Septembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information et
du Tourisme,

Pr le Ministre de l'Economie et des Finances
absent, le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité, chargé de l'intérim,


Capitaine Augustin HONVOH


Capitaine Michel AIKPE

Ampliations : PR 8 CS 6 MIT 4 ministères 10 CNR 4 SGG 4 SPD 2 ONACIDA 2 Intéressé 1
DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-DB-CF-DC-Solde-UNIDAH-Gde Chanc. 10 DGF-Trésor 8
DGI-4 DP 2 JORD 1